

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 septembre 2020

Date d'affichage :

5 octobre 2020

L'AN deux mille vingt, le 28 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLETT, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

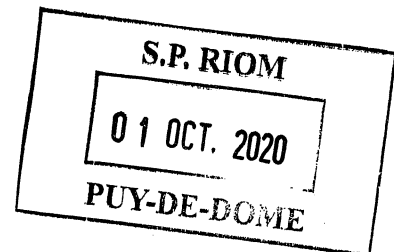
Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Karine PARRAIN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Charles BRAULT

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Monique STORKSEN



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020**

QUESTION N° 19

OBJET : Marché de conception réalisation pour la restructuration de Jean Rostand : sélection des candidats admis à concourir

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 16 septembre 2020.

En juin 2020, une procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique a été lancée en vue d'attribuer un marché en conception réalisation pour la restructuration du groupe scolaire Jean Rostand.

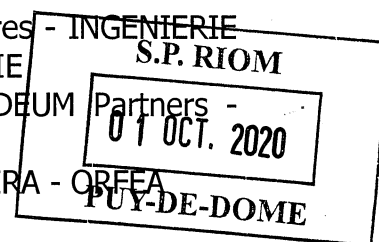
Cette procédure se compose de deux phases :

- Un appel à candidature avec une sélection de trois équipes qui pourront déposer une offre,
- Une phase de remise des offres avec un rendu en phase avant-projet définitif.

Dans ce cadre, la sélection des candidats admis à présenter une offre est réalisée par le pouvoir adjudicateur.

Au terme de la première phase, 7 groupements ont déposé leur candidature. Le comité technique réuni le 16 septembre en a pris connaissance et après analyse, seuls trois groupements ont répondu exactement aux attentes fixées dans le règlement de consultation. Il est donc proposé de les retenir. Il s'agit des groupements suivants :

- EIFFAGE CONSTRUCTION (mandataire) - IN6TU Architectures - INGENIERIE CONSTRUCTION - DOMOFLUIDES - SALTO INGENIERIE - CIE
- CDR (mandataire) - IGETEC - ILOT ARCHITECTURE - IDEUM Partners - AGNA - A3 PAYSAGE
- R3I (mandataire) - ATELIER FGA - BET CHOLET - BRUNNERA - ORFEA



Le Conseil Municipal est invité à :

- **admettre à concourir les trois équipes ci-dessus mentionnées.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 septembre 2020

Le Maire,

Pierre PECOUL

